

DEPUIS 1938



BULLETIN D'INFORMATION

Edition du 15 mars 2007

FRANCE 2007, ANNEE ELECTORALE

En ce début de campagne électorale officielle, l'impossibilité avérée de formuler un pronostic fiable ne saurait occulter quelques points de repères auxquels ancrer ses décisions de gestion personnelles (pendant « les travaux », la vente doit bien continuer !) :

- Aujourd'hui, les liens juridiques et économiques tissés par la France avec l'Extérieur lui interdisent de se singulariser par des politiques dogmatiques qui l'ont parfois inspirée ;
- Devenue indépendante du Pouvoir en place, la gestion de la monnaie, notamment, ne peut plus servir à dissimuler des décisions intérieures démagogiques ou malheureuses ;
- Quel qu'il soit, le Président élu aura inévitablement comme première mission celle de représenter la France au plan international, dans un contexte dans lequel les tensions demeureront vives et le crédit personnel de l'intéressé constituera un déterminant majeur ;
- Au plan intérieur, seul aura une réelle capacité d'agir efficacement un Président qui pourra, à l'issue des élections législatives, s'appuyer sur une véritable majorité à l'Assemblée ;
- Quelles que soient les évolutions quotidiennes des positions individuelles dans les sondages, le rapport des forces droites / gauches demeure stable aux environs de 60 % / 40 %.

Pascal MARTIN-RETORD

Etablir un cahier des charges

Tout investissement raisonné dans une solution informatique passe par un travail de réflexion préalable, matérialisé en un cahier des charges.

Il servira de base à la consultation des fournisseurs et à l'évaluation de leurs propositions. Il comprend :

- une présentation de l'organisation, de ses objectifs, de ses équipes ;
- une spécification (volumes, structure,...) des données manipulées ;
- Une description non moins précise des principaux processus de gestion ;
- Un spécimen des documents habituellement manipulés.

Ce travail préalable est le prix à payer de la sérénité à venir.

Bien gérer sa SCI

La loi de finances pour 2006 (un an déjà !), a conduit à l'inscription, dans la législation fiscale, du principe du droit de communication au bénéfice de l'Administration, des documents sociaux des sociétés civiles immobilières.

Cette publication constitue une occasion supplémentaire de souligner qu'une SCI est une société à part entière. Pour ne pas se voir qualifiée de fictive par l'Administration, si cette dernière y trouve son intérêt, il convient donc que toute SCI établisse des comptes annuels respectant les formes, et qu'elle tienne une assemblée générale annuelle qui les approuvera.

Archivage électronique

Les évolutions législatives et technologiques se conjuguent aujourd'hui en faveur de la dématérialisation d'un certain nombre de supports.

Ainsi en va-t-il des comptabilités complètes, dont la pratique, à l'occasion d'un contrôle, tend à admettre la production sous forme d'un fichier « image ».

Aussi, pour éviter une manutention de papiers sans valeur ajoutée, le cabinet a pris l'option de produire désormais un fichier « PDF » (Publication Document Format), qui demeure stocké sur le serveur du cabinet et, à ce titre, régulièrement sauvegardé. C'est ce fichier qui, à la demande, sera mis à votre disposition par e-mail ou, plus exceptionnellement, sur CD-ROM.